

CONSEIL D'ETAT, SECTION D'ADMINISTRATION.

A R R E T

n° 143.607 du 25 avril 2005

A.160.480/XIII-3669

En cause : **NELIS** Andrée,
ayant élu domicile chez
Me Alain LEBRUN, avocat,
rue du Ruisseau 55
4000 Liège,

contre :

1. **la Commune de Theux,**
2. **la Région wallonne,**
représentée par son Gouvernement,
ayant élu domicile chez
Me Pierre LAMBERT, avocat,
avenue Defré 19
1180 Bruxelles.

Partie intervenante :

PIETTE Charles,
Winamplanche 775
4910 Theux-La-Reid.

LE CONSEIL D'ETAT, XIII^e CHAMBRE DES REFERES,

Vu la demande introduite le 2 mars 2005 par Andrée NELIS, tendant à la suspension de l'exécution du permis d'urbanisme délivré le 24 janvier 2005 à Charles PIETTE par le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Theux;

Vu la requête introduite le même jour par la même requérante qui demande l'annulation du permis d'urbanisme précité;

Vu l'arrêt n° 143.340 du 19 avril 2005;

Vu la notification de cet arrêt aux parties;

Vu le titre VI, chapitre II, des lois sur le Conseil d'Etat, coordonnées le 12 janvier 1973;

Considérant qu'une erreur matérielle s'est glissée dans l'arrêt n° 143.340 du 19 avril 2005 précité; qu'il convient de corriger cette erreur de la manière indiquée au dispositif,

D E C I D E :

Article unique.

A la deuxième page de l'arrêt n° 143.340 du 19 avril 2005, il y a lieu de remplacer aux septième et neuvième alinéas le numéro de l'arrêt "143.604" par "143.064".

A la troisième page du même arrêt, l'article 1^{er} du dispositif doit être remplacé comme suit :

" Article 1^{er}.

Est confirmée la suspension provisoirement ordonnée par l'arrêt n° 143.064 du 13 avril 2005, de l'exécution du permis d'urbanisme délivré le 24 janvier 2005 à Charles PIETTE par le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Theux pour la construction d'une maison d'habitation sur un terrain sis à Theux, sur une parcelle cadastrée Winamplanche, section C, n° 948g".

Ainsi prononcé à Bruxelles, en audience publique de la XIII^e chambre, le
vingt-cinq avril deux mille cinq par :

M ^{me} GUFFENS,	conseiller d'Etat, président f.f.,
M. DAOUT,	conseiller d'Etat,
M. KOVALOVSKY,	conseiller d'Etat,
M ^{me} SCHMITZ,	greffier.

Le Greffier,

Le Président f.f.,

V. SCHMITZ.

S. GUFFENS.